

EMC 1 – Les règles du jeu démocratique

Activité 1 - Comment reconnaître une démocratie ?



Introduction

La France est une république démocratique. Ce principe est garanti par la **constitution** de la Ve République datant de 1958. Ce texte fondamental détermine à la fois les **valeurs** et les **principes** de l'État français mais aussi le fonctionnement des institutions. Les institutions tant nationales qu'européennes participent à l'organisation de la société démocratique française. La France est un **État de droit**, c'est une condition indispensable à la démocratie. Comment éviter que le pouvoir ne soit arbitraire ?

I. Qu'est-ce que la constitution et comment organise-t-elle la société démocratique française ?

A. Le vote d'une loi en France : l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Vidéo introductive au thème

<http://www.lumni.fr/video/simone-veil-un-combat-pour-le-femmes>

Activité 1 – La loi sur l'IVG en France

A l'aide des deux documents ci-dessous, complétez le schéma sur la dépénalisation de l'IVG en France

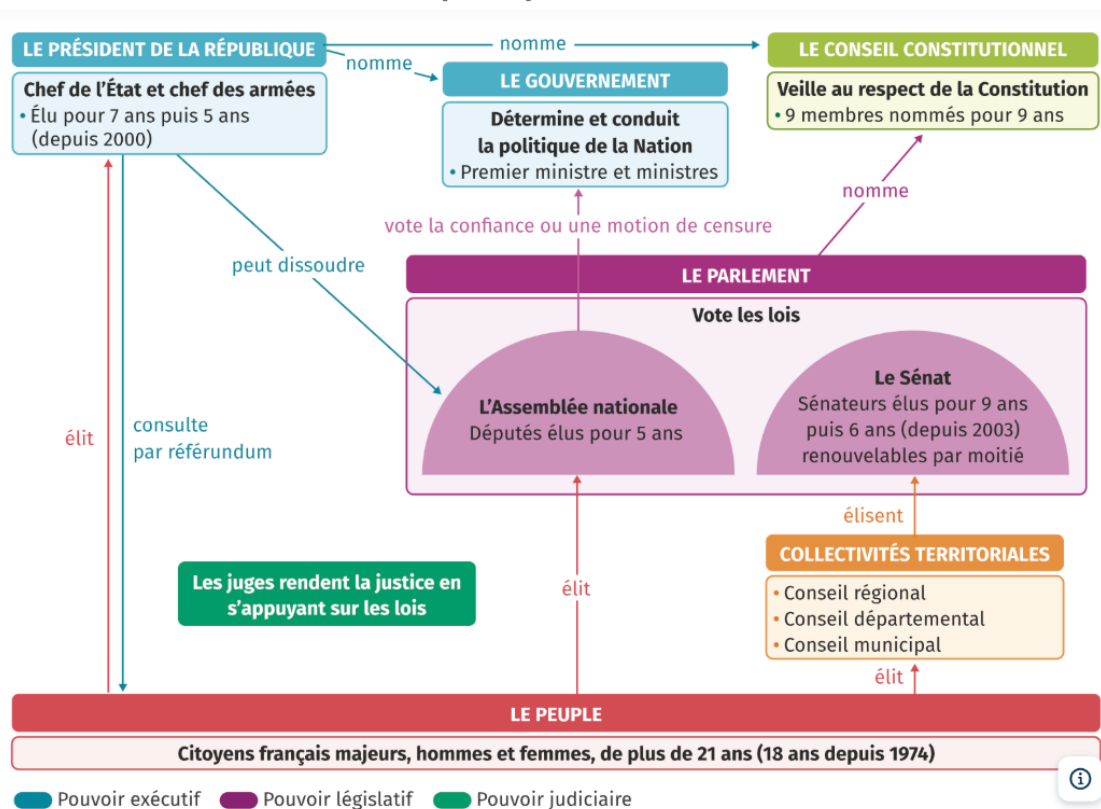
Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la Présidence de la République en 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, est chargée de préparer un texte qui propose de dépénaliser l'avortement. A cette époque, c'est l'article 317 du code pénal qui interdit l'avortement. Il punit de peine de prison et d'amende le fait de subir, de pratiquer ou d'aider un avortement. Les membres du corps médical peuvent, en outre, être condamnés à une interdiction d'exercer. Présenté au Conseil des ministres le 13 novembre 1973, le projet de loi est ensuite examiné par une commission de députés présidée par Henri Berger qui propose quelques amendements, notamment le remboursement par la sécurité sociale de l'acte d'interruption de grossesse. Le débat en séance publique à l'Assemblée nationale commence le 26 novembre 1974. Le projet de loi est présenté par Henri Berger et défendu par Simone Veil. Plusieurs

[Tapez ici]

amendements sont discutés. Le 29 novembre à 3h40 du matin après 25 heures de discussions et malgré des oppositions virulentes, les députés adoptent le projet de loi en première lecture, avec 284 voix pour et 189 voix contre. Au Sénat, le texte est examiné en séance publique à partir du 13 décembre 1974. Il est voté le 16 décembre 1974 par 184 voix contre 90. Le texte adopté par le Sénat est légèrement modifié par rapport à celui adopté par l'Assemblée nationale. Il repart donc pour une 2ème lecture à l'Assemblée nationale. Il est voté par les députés mais pas dans les mêmes termes que le Sénat. Cela conduit à une 2ème lecture par les sénateurs qui adoptent un texte légèrement différent. Ces allers-retours du projet de loi entre l'Assemblée nationale et le Sénat sont qualifiés de « navette parlementaire ». Une commission mixte paritaire est élue pour harmoniser les décisions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Composée de sept députés et de sept sénateurs, elle se met d'accord sur un texte commun qui est voté le 20 décembre 1974 par l'Assemblée nationale puis par le Sénat. Le 21 décembre 1974, 81 députés saisissent le Conseil constitutionnel car ils considèrent que la loi est contraire à la Constitution. Le 15 janvier 1975, le Conseil constitutionnel rend sa décision : la loi est conforme à la Constitution. La loi est promulguée par le Président de la République le 17 janvier et publiée au *Journal officiel* du 18 janvier 1975.

D'après « Les 50 ans de la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) » sur le site vie-publique.fr, le dossier sur la loi Veil sur le site de l'Assemblée nationale, et Jacques Yves LE NAOUR et Catherine VALENTI, *Histoire de l'avortement, XIX°-XX° siècles*, Seuil 2003.

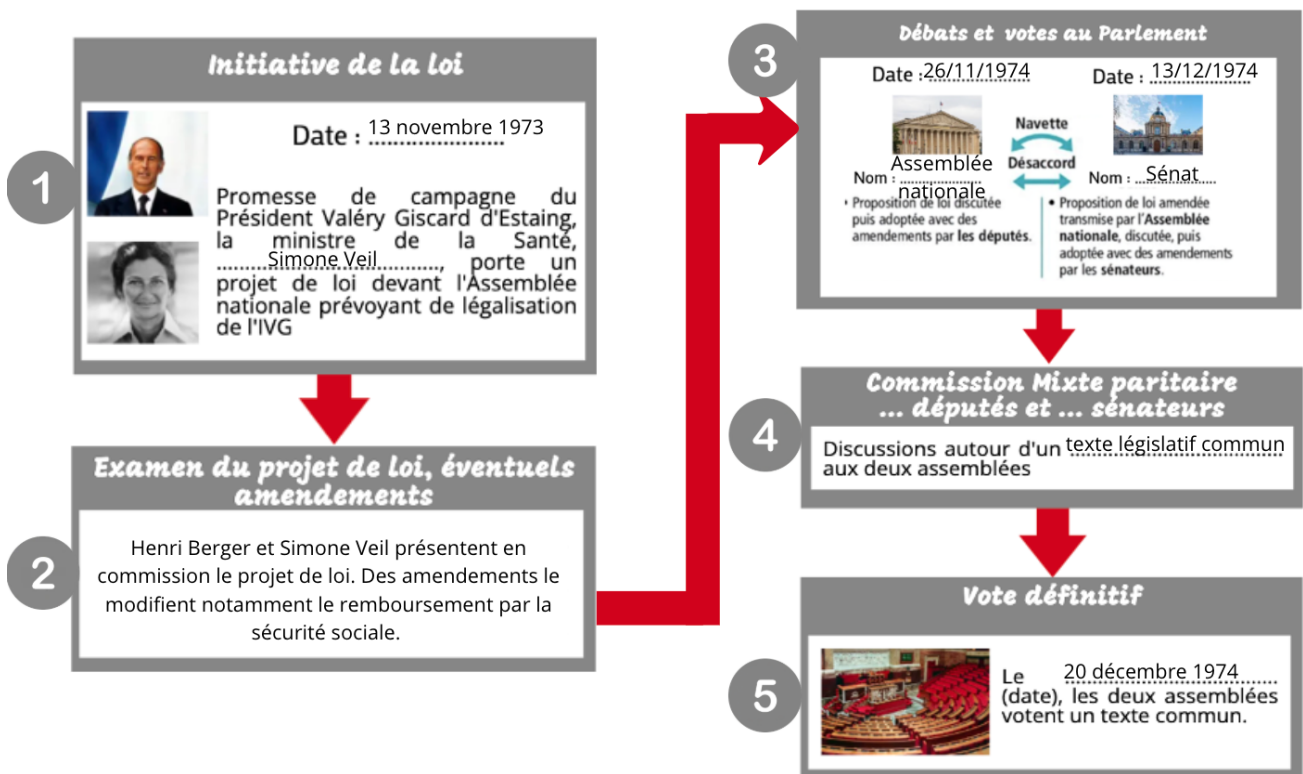
Document 2 – Les institutions de la Ve République

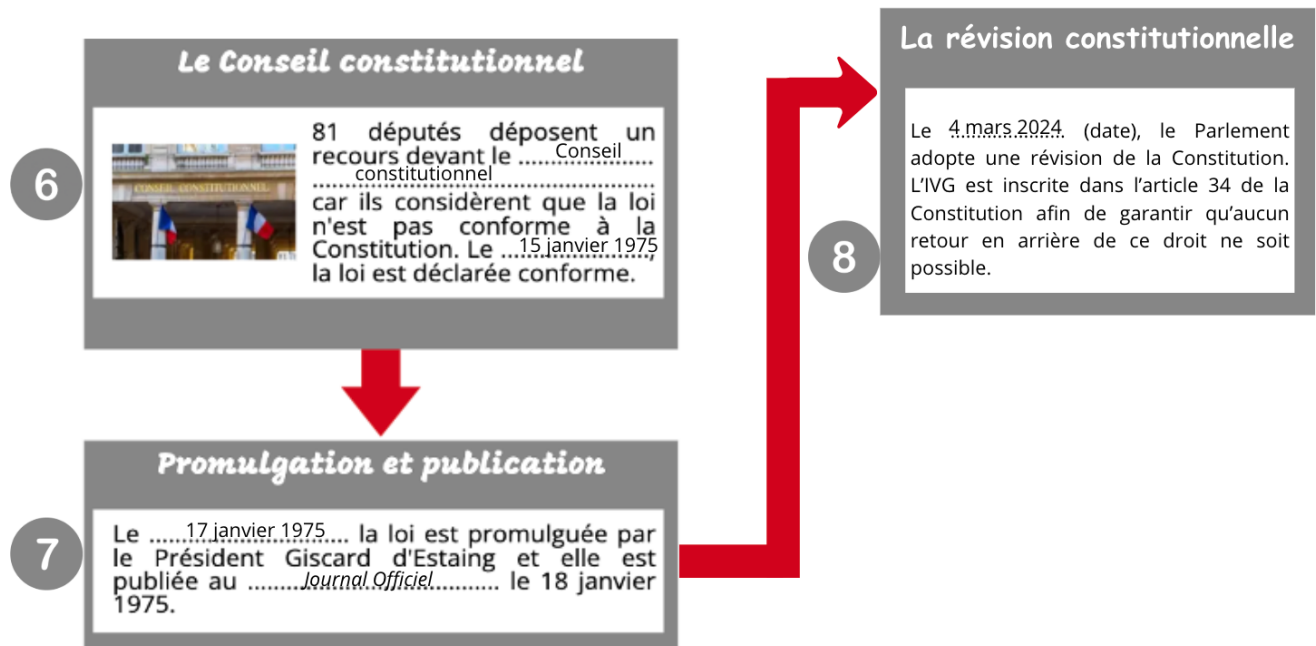


Document 3 – La constitutionnalisation de l'IVG

En 2024, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent dans les mêmes termes un projet de révision de la Constitution. Le 4 mars 2024, les députés et les sénateurs sont réunis en Congrès à Versailles. La révision est adoptée par 780 voix contre 72, soit largement plus que la majorité des trois cinquièmes exigée. La liberté garantie à la femme de recourir à l'IVG est alors inscrite à l'article 34 de la Constitution. « En France, la Constitution est la loi suprême. [...] Une modification de la Constitution étant bien plus contraignante que celle d'une simple loi, inscrire l'avortement dans le texte suprême permet ainsi de prévenir de potentiels retours en arrière de ce droit en cas de changement de majorité politique. Cette inscription offre une protection supplémentaire, une forte portée symbolique et affirme l'attachement du pays à ce droit.

D'après « Pourquoi inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution ? », www.amnesty.fr, 26 janvier 2024.





En France, les lois peuvent être à l'initiative du gouvernement (on parle de projet de loi) mais aussi d'un député ou d'un sénateur (on parle de proposition de loi). Les lois sont présentées et votées par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat). On parle de **régime bicaméral**. Le Parlement détient le **pouvoir législatif**. La loi doit être votée en des termes identiques entre les deux assemblées ; si elle est modifiée (**amendements**), elle fait alors des va-et-vient (**navette parlementaire**) entre les deux assemblées jusqu'à l'adoption d'un texte strictement commun. Le gouvernement peut réunir une commission mixte paritaire réunissant des représentants des deux chambres pour tenter d'élaborer un texte identique. En cas de désaccord persistant, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot. Dans le cas de l'IVG, ce droit est entré dans la Constitution en 2024 afin d'empêcher tout retour en arrière. Cette situation est rare car la révision de la Constitution est une procédure complexe qui nécessite d'avoir un front politique uni puisqu'il faut obtenir 60% des votes favorables des Parlementaires, réunis à Versailles. Le Président peut aussi modifier la Constitution via un référendum soumis au vote des citoyens français.

B. La Constitution de 1958 et les institutions démocratiques françaises

Activité 3 - Les institutions françaises

Répondez aux questions suivantes sur le schéma.

1°) **Remplacez dans le schéma, à l'endroit qu'il convient, les éléments ci-dessous :**

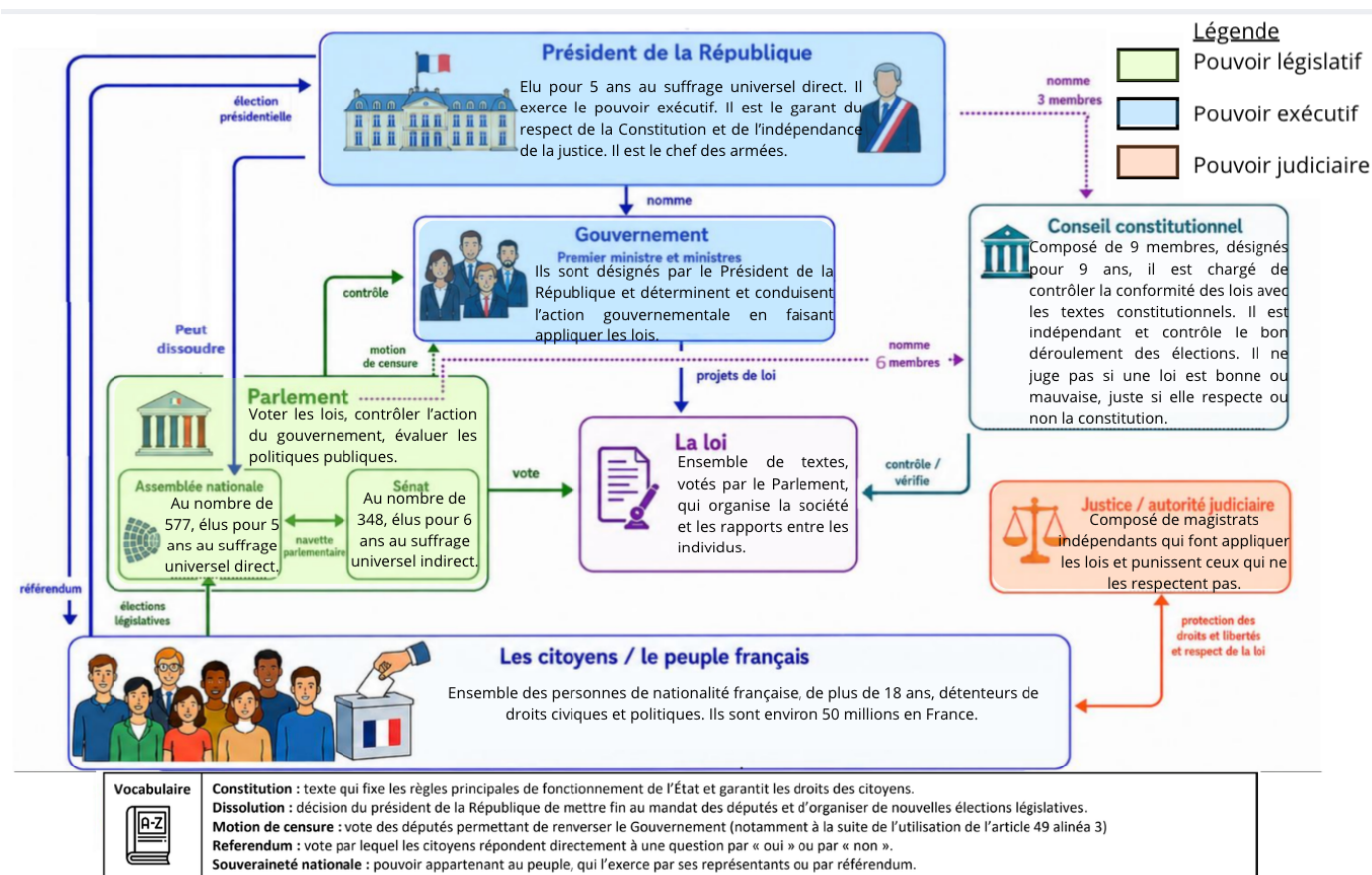
- Élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Il exerce le pouvoir exécutif. Il est le garant du respect de la Constitution et de l'indépendance de la justice. Il est le chef des armées.
- Ils sont désignés par le Président de la République et déterminent et conduisent l'action gouvernementale en faisant appliquer les lois.
- Au nombre de 577, élus pour 5 ans au suffrage universel direct.
- Au nombre de 348, élus pour 6 ans au suffrage universel indirect.
- Voter les lois, contrôler l'action du gouvernement, évaluer les politiques publiques.
- Composé de 9 membres, désignés pour 9 ans, il est chargé de contrôler la conformité des lois avec les textes constitutionnels. Il est indépendant et contrôle le bon

[Tapez ici]

déroulement des élections. Les justiciables peuvent le saisir via les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

- Composé de magistrats indépendants qui font appliquer les lois et punissent ceux qui ne les respectent pas.
- Ensemble de textes, votés par le Parlement, qui organise la société et les rapports entre les individus.
- Ensemble des personnes de nationalité française, de plus de 18 ans, détenteurs de droits civiques et politiques. Ils sont environ 50 millions en France.

2°) Coloriez en vert les détenteurs du pouvoir législatif, en bleu du pouvoir exécutif et en orange du pouvoir judiciaire. Complétez la légende comme il convient.



Activité 4 - Le bloc de constitutionnalité

Consigne : Répondez aux questions suivantes en complétant le schéma à l'aide des documents.

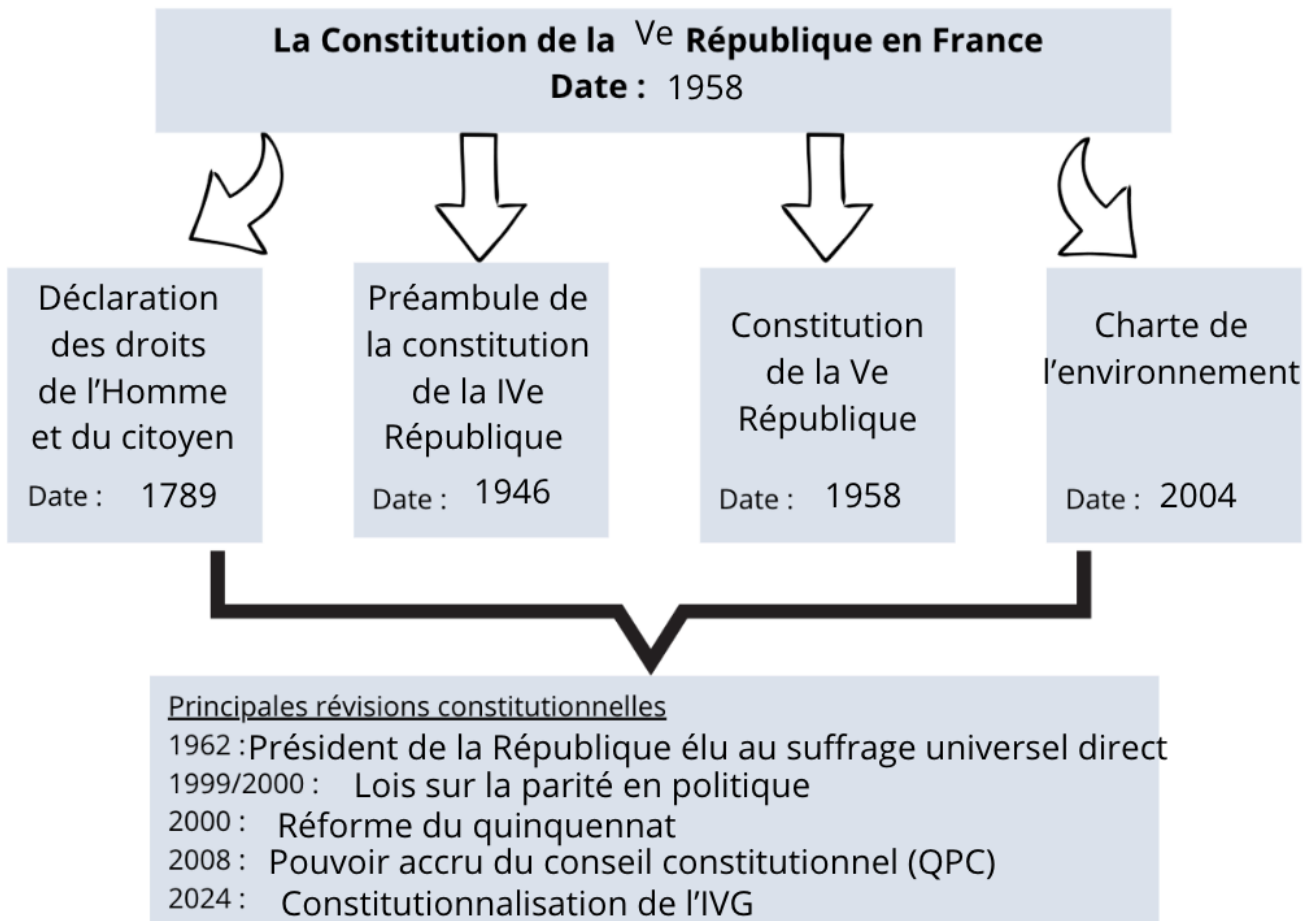
- 1°) De quand date Constitution de la Ve République actuellement en vigueur en France ?
- 2°) Quels sont les textes qui composent le Bloc de constitutionnalité en France et de quand datent-ils ?
- 3°) Quels éléments ont-ils été introduits lors des grandes révisions constitutionnelles ?

[Tapez ici]

Document 1 - La hiérarchie des normes en France



Document 2 - Les principales révisions de la Constitution



C. La séparation des pouvoirs : une garantie des droits et des libertés

Activité 5 – La question prioritaire de constitutionnalité

[Tapez ici]

1°) Qu'est-ce que la justice française reproche à M. H ?

On reproche à M. H d'avoir aidé des migrants en leur fournissant de la nourriture et un lieu pour se reposer après leur traversée de la frontière italienne.

2°) À la suite de sa condamnation, quelle décision M. H et son avocat prennent-ils ?

Ils décident de saisir le conseil constitutionnel via une QPC, une question prioritaire de constitutionnalité.

3°) Quelles juridictions vont examiner la demande de M. H ?

Le tribunal puis le conseil d'État vont juger de la recevabilité de la QPC avant d'arriver devant le Conseil constitutionnel.

4°) Au nom de quel principe constitutionnel, la demande de M. H est-elle jugée recevable ?

Elle est jugée recevable au nom du principe de fraternité.

5°) Expliquez pourquoi le Conseil constitutionnel juge-t-il la décision des juges non conforme à la Constitution.

Le conseil constitutionnel considère que M. H a aidé les migrants, dans un seul but humanitaire, il n'en a tiré aucune contrepartie. Sa démarche est strictement liée à la solidarité, à la fraternité. La fraternité étant un principe constitutionnel, le droit fondamentaux de M. H en étant condamné ne sont pas respectés.

6°) Que se passe-t-il à la suite de cette décision ?

Une partie de la loi est censurée par le Conseil constitutionnel et M. H est reconnu innocent des charges qui pesaient sur lui.

Document 1 – Qu'est-ce qu'une QPC ?

<https://youtu.be/SQplq08gJx0?si=BCnLFd4OC4-m-AwS>

Document 2 – Un exemple de QPC

2015. Tout commence dans la vallée de la Roya, dans les Alpes maritimes, l'un des principaux points de passage des migrants qui arrivent en France depuis l'Italie. C'est ici que M. H, un agriculteur français. En 2015, touché par la situation des personnes qu'il voit passer presque quotidiennement, il décide d'agir et d'aider des migrants. Il les accueille chez lui, leur offre le gîte et le couvert.

2016. Il décide de les installer dans une ancienne gare SNCF à une vingtaine de kilomètres de là. Il va ainsi venir en aide à plusieurs centaines de migrants en situation irrégulière.

2017-2018. La loi en matière d'immigration est stricte : « le fait d'aider directement ou indirectement un étranger à entrer, circuler ou séjourner irrégulièrement en France est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». C'est le principe du « délit de solidarité ».

A plusieurs reprises, M. H va être jugé par avoir aidé des migrants qui venaient de passer en France. En 2017, il est même condamné à quatre mois de prison avec sursis par un cour d'appel. Avec l'aide de son avocat, il décide de dénoncer le principe du délit de solidarité. Par cela, il utilise la Question Prioritaire de Constitutionnalité.

Source : www.decouvronsnotreconstitution.fr

Document 3 – La décision du Conseil constitutionnel

7. Aux termes de l'article 2 de la Constitution : « la devise de la République est Liberté, Égalité, Fraternité ». Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle.

8. Il découle du principe de fraternité la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.

13. Dès lors, en réprimant toute aide à la circulation de l'étranger en situation irrégulière, et si elle est motivée par un but humanitaire, le législateur n'a pas assuré une conciliation équilibrée entre le principe de fraternité et l'objectif de sauvegarde de l'ordre public. Les mots « au séjour irrégulier » figurant dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Article L. 622-4-1) doivent être déclarés contraires à Constitution.

Conseil constitutionnel – Décision N°2018-717/718 – QPC du 6 juillet 2018

A la suite de cette décision M. H a été relaxé par la Cour d'appel de Lyon (mai 2020).

Les droits fondamentaux des Français sont protégés par plusieurs textes constitutionnels qui forment le bloc de constitutionnalité. Ces textes sont donc au-dessus des lois ordinaires. Le rôle du Conseil constitutionnel est de juger de la conformité de la loi avec la constitution. Il est indépendant et peut censurer une loi si elle n'est pas respectueuse des textes constitutionnels avant même qu'elle ne soit publiée au Journal officiel. Lorsqu'une personne estime qu'une loi, déjà appliquée en France, ne respecte pas ses droits fondamentaux, elle peut déposer une **Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC)**. Si la demande est recevable, le Conseil constitutionnel a trois mois pour l'étudier et il peut censurer tout, ou une partie, d'une loi afin de garantir le respect des droits fondamentaux des individus car elle ne respecte pas la constitution.

Activité 6 – La commission d'enquête parlementaire

Consigne : Après avoir lu les documents proposés, complétez le schéma afin de présenter le travail de la commission d'enquête parlementaire sur TikTok. Vous devez formuler des réponses courtes mais précises.

La commission d'enquête porte sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs. Elle est demandée par la députée Laure Miller, membre du groupe Ensemble pour la République, avec plusieurs députés de différents groupes politiques. Elle est créée par l'Assemblée nationale le 13 mars 2025. Son premier objectif est d'étudier les mécanismes utilisés par TikTok pour capter l'attention des utilisateurs. Elle cherche aussi à mesurer les effets de la plateforme sur la santé mentale, les comportements suicidaires, l'automutilation et les relations sociales des jeunes. La commission examine également les risques d'addiction et l'exposition à des contenus dangereux. Enfin, elle cherche des mesures pour mieux protéger les mineurs.



Document 1 : La création de la commission d'enquête parlementaire

Le 13 mars 2025, La député Laure Miler demande à l'Assemblée Nationale la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs

Document 2 : Qu'est-ce qu'une commission d'enquête parlementaire ?



Doc. 3 Six mois d'auditions par la commission d'enquête

 La commission a auditionné plus de 170 experts et mené une consultation citoyenne (30 000 réponses).

« Nous réfutons fermement les accusations. La plateforme investit massivement dans des expériences adaptées à l'âge des adolescents. Plus de 50 fonctionnalités spécialement conçues pour leur sécurité et leur bien-être. »
Les dirigeants de TikTok

« Combien de petites filles ai-je vu arriver qui avaient regardé des vidéos sur la beauté, en sont arrivées à avoir une image déformée de leur corps, à faire des challenges pour arrêter de manger pendant des heures. »
Anne-Hélia Roure, psychiatre

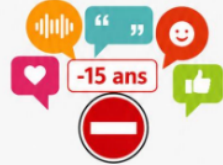
« Je me suis vite rendu compte que ce qui fonctionne le mieux, c'est le contenu qui choque. C'est généralement celui qui attire le plus l'attention, qui génère le plus de ventes. »
Un influenceur qui se met en scène sur TikTok

« Face à nous, il y a un algorithme bien plus fort que nous, les parents ; plus fort que l'accompagnement que l'on peut donner à ses enfants. »

« Avant de se suicider, elle avait le corps détruit par les mutilations. Sur son fil TikTok, elle regardait des vidéos qui lui disaient que c'était positif de se mutiler. »
Des familles

Doc. 4 11 septembre 2025 : conclusions de la commission d'enquête

Parmi les 43 propositions

 -15 ans

- 1 Interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans**, sauf pour les applications de messageries.

- 2 Instauration d'un couvre-feu numérique** de 22 heures à 8 heures pour les 15-18 ans (et interdiction totale si les réseaux sociaux présentent des risques importants et persistants pour les jeunes).

- 3 Sensibilisation des parents** par l'intégration des dangers des réseaux sociaux dans le carnet de santé.

- 4 Interdiction du téléphone dans les lycées.**


Document 5 - De la commission d'enquête à la loi

Voilà, c'est fait. La France va interdire l'accès aux réseaux sociaux au moins de 15 ans. Le Parlement a définitivement adopté cette proposition de loi, mardi 21 juillet 2026, qui doit entrer en vigueur à partir du 1er septembre 2026 pour les nouveaux comptes. Le texte, adopté par le Sénat puis par l'Assemblée nationale (279 voix contre 81), prévoit une mise en œuvre en deux étapes : les comptes existants seront concernés à compter du 1er janvier 2027. Emmanuel Macron a salué une « avancée majeure », estimant que la France « ouvre la voie ». La réforme repose sur un système de vérification de l'âge mis en place par les plateformes. « Nous allons, nous Français, tous devoir prouver notre âge pendant quatre mois. Si on a moins de quinze ans le compte va être fermé », a expliqué la ministre déléguée au Numérique, Anne Le Hénanff, qui a assuré que le dispositif pourrait être « opérationnel » dans les délais. Le texte instaure également l'interdiction du téléphone portable au lycée, avec des exceptions pouvant être prévues par le règlement intérieur des établissements. Les députés socialistes ont annoncé une saisine du Conseil constitutionnel concernant le « respect de la vie privée » ainsi que la liberté « d'information et d'expression » des mineurs. Selon la rapporteure Laure Miller, YouTube et WhatsApp devront mettre en place une vérification d'âge uniquement pour les fonctionnalités assimilées à un réseau social, comme les chaînes de partage ou les commentaires. Le visionnage de vidéos et la messagerie entre particuliers ne seraient pas concernés par l'interdiction.

https://www.20minutes.fr/politique/assemblee_nationale/4235669-20260721-reseaux-sociaux-interdits-moins-15-ans-parlement-adopte-definitivement-loi

Sujet de la commission d'enquête :

Effets psychologiques de TikTok sur les mineurs

 QUI ? Qui propose la commission d'enquête ? Elle est l'initiative de Laure Miller, une députée du parti présidentiel, soutenue par d'autres députés d'autres groupes politiques.	 Pourquoi ? Quels sont les objectifs de la commission d'enquête ? • Etudier les mécanismes utilisés par TikTok pour capter l'attention des utilisateurs, • Mesurer les effets sur la santé mentale des jeunes, les risques d'addiction et l'exposition à des contenus dangereux • Trouver des mesures pour mieux protéger les mineurs.	 QUI ? Qui compose la commission d'enquête ? Elle est composée de 30 députés.	 Quand ? Combien de temps dure la commission d'enquête ? Elle dispose de 6 mois pour investiguer.
 Comment ? Comment se déroule la commission d'enquête ? La commission a auditionné 170 experts, récolté des documents et procédé à une consultation citoyenne pour connaître l'avis des Français.	 QUOI ? Quelles sont les conclusions de la commission d'enquête ? 43 propositions dont l'interdiction des réseaux sociaux au moins de 15 ans, un couvre-feu numérique, une formation des parents, l'interdiction des téléphones portables dans les lycées...		

La commission d'enquête parlementaire est un outil dont disposent les Parlementaires pour tout à la fois contrôler l'action gouvernementale (s'assurer que les membres du gouvernement appliquent strictement les lois et n'abusent pas de leur pouvoir) mais aussi pour s'emparer d'une question, d'un problème et d'investiguer dessus. Elle aboutit souvent à des propositions qui sont parfois reprises, entièrement ou en partie, pour en faire des lois.

Ces commissions d'enquête parlementaire sont le symbole de la séparation des pouvoirs en France : même si le **pouvoir exécutif** et le pouvoir législatif sont bien différents, séparés, ils exercent un contrôle l'un sur l'autre. Aucun des pouvoirs ne peut agir sans être contrôlé.

II. Quelles sont les valeurs/principes/symboles de la République française ?

A. Valeurs/principes/symboles

Activité 7 - Les principes, valeurs et symboles de la République

Complétez le schéma suivant à l'aide des documents.

Document 1 - Extraits de la Constitution du 4 octobre 1958

ARTICLE PREMIER.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

ARTICLE 2.

[Tapez ici]

La langue de la République est le français.
L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
L'hymne national est « La Marseillaise ».
La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».
Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Document 2 - Les principaux symboles de la République

Symboles et emblèmes de la République



Le drapeau bleu-blanc-rouge

L'usage des trois couleurs sous forme de bandes se répand à l'été 1789. Elles allient le blanc (couleur du pouvoir royal) au bleu et au rouge, couleurs de Paris.



La Marseillaise

Composée par Rouget de Lisle en 1792, elle devient hymne national par décret de la Convention du 14 juillet 1795.



Le 14 juillet

Jour de la fête nationale qui commémore, à la fois, la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790.



La Marianne

Symbole de la République, elle est visible dans chaque mairie.

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liberté, Égalité, Fraternité

Devise adoptée par la II^e puis la III^e République, elle est inscrite sur les frontons des institutions publiques à partir de 1880.

Les Valeurs de la République

L'idéal qui guide la vie des citoyens.



Liberté

Un droit fondamental qui permet à chacun d'agir tant qu'il ne nuit pas à autrui



Egalité

Valeur inspirée de l'article 1 de la DDHC de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »



Fraternité

Valeur mentionnée dans le préambule de la Constitution de 1848, elle prône l'entraide entre les citoyens



Une devise affichée partout

Elle est affichée sur les frontons des bâtiments publics (écoles, mairies) depuis 1880

Les Symboles de la République

Des signes concrets pour créer un sentiment d'appartenance.



Le drapeau tricolore

Bleu et rouge : couleurs de Paris / blanc : couleur de la royauté



La fête nationale

Célébrée le 14 juillet pour commémorer la prise de la Bastille et la fête de la fédération

l'emblème national de la France



La Marianne

L'allégorie de la République, souvent représentée avec un bonnet phrygien



L'hymne national La Marseillaise

chant patriotique qui unit les citoyens lors des cérémonies



Le coq et le sceau

Le coq comme symbole de vigilance et le sceau officiel utilisé pour les textes importants de l'État

Les Principes de la République

Les règles de fonctionnement inscrites dans la Constitution.



République indivisible

L'unité de la langue et du droit. La loi est la même pour tous sur tout le territoire



République démocratique

Le pouvoir appartient au peuple via le suffrage universel et la stricte séparation des pouvoirs



République laïque

Elle garantit la liberté de conscience depuis 1905 : Les Eglises sont séparées de l'État



République sociale

La cohésion et l'égalité des chances sont assurées par l'impôt

B. La laïcité, un principe fondamental de la République française

[Tapez ici]

Activité 8 - L'exercice de la laïcité en France

1°) Doc 1 - Qu'est-ce que la liberté de conscience ?

Elle réside dans le fait d'avoir une religion ou de ne pas en avoir mais aussi dans la possibilité de changer de religion.

2°) Doc 1 - Différenciez l'athéisme de l'agnosticisme.

Être athée consiste à ne pas croire.

Être agnostique consiste à se trouver dans une situation de doute vis-à-vis de l'existence d'un dieu quel qu'il soit.

3°) Doc 2 - Identifier les 3 piliers de la liberté de conscience.

Elle repose sur la liberté de conscience et de culte, sur la séparation des Églises et de l'État et sur l'égalité de tous devant la loi.

4°) Doc 3 - Relevez la répartition des croyants et des non-croyants en France.

51% des Français se déclarent sans religion, contre 49% de croyants.

5°) Doc 4 – Comment l'artiste représente-t-il la laïcité dans cette œuvre ?

Il utilise les trois principaux symboles des grandes religions monothéistes qu'il associe avec le mot « coexist ».

6°) Doc 4 – Le titre choisi évoque la tolérance religieuse, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit du respect des religions, quelle que soit nos croyances personnelles.

7°) Doc 5 – Quelles différences existe-t-il entre l'application du principe de laïcité dans le domaine privé (celui d'une entreprise par exemple) et le domaine public (celui d'une école publique par exemple) ?

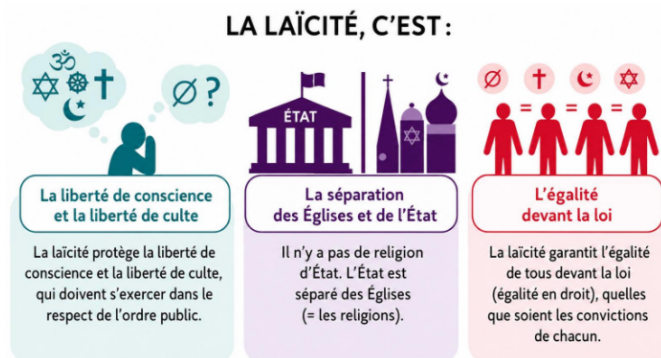
Le domaine public se doit de garantir la neutralité. Dans les entreprises privées, les salariés n'ont pas les mêmes contraintes : ils peuvent librement montrer, exercer leur religion dans la mesure où elle ne perturbe pas l'exercice de leur profession.

8°) Doc 6 - Quelle est la place des religions dans le débat public ?

Les représentants des religions, comme tous les citoyens, participent au débat public et peuvent exprimer leur opinion sur les grands faits de société, dans les grandes questions éthiques, morales mais la séparation est stricte lorsqu'il s'agit de politique.

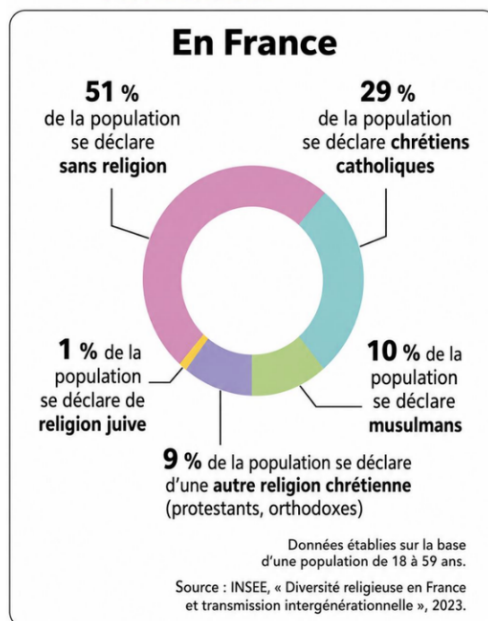


Document 1 - Qu'est-ce que la liberté de conscience ?



Document 2 - Les piliers de la laïcité

Document 3 - La diversité religieuse en France



Document 4 - La tolérance religieuse



La nouvelle œuvre
« CoExist » du street
artist Combo Ck,
inaugurée à Sarcelles
en octobre 2015.

Document 5 - La laïcité dans les entreprises

Conséquence du principe de laïcité reconnu par la Constitution qui assure le « respect de toutes les croyances », la neutralité, étant entendue comme l'absence de manifestation des convictions religieuses, s'impose à l'État et à ses agents, dans leurs relations avec les citoyens (et avec les Églises).

- 5 En revanche, l'entreprise privée n'est pas tenue à une obligation de neutralité. Au contraire, elle se doit de respecter la liberté de ses salariés, ainsi que de ses clients, de manifester leur religion, dans les limites du bon fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, « ... c'est la République, c'est-à-dire l'État, qui est laïque, tandis que la société civile reste gouvernée par la liberté de religion ».

Ministère du Travail, *Guide pratique du fait religieux dans les entreprises privées*, février 2018.

Document 6 - Les religions dans le débat public

Fin de vie : l'Église de France déplore « rupture grave dans l'histoire de notre pays »

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 15/07/2026 à 20h35, mis à jour le 16/07/2026 à 07h20

Les représentants de l'Église de France ont vivement réagi à l'adoption de la loi sur l'aide à mourir, dénonçant une « rupture grave dans l'histoire de notre pays ». Ils s'inquiètent de ses conséquences sur le rapport à la vulnérabilité et à la maladie.

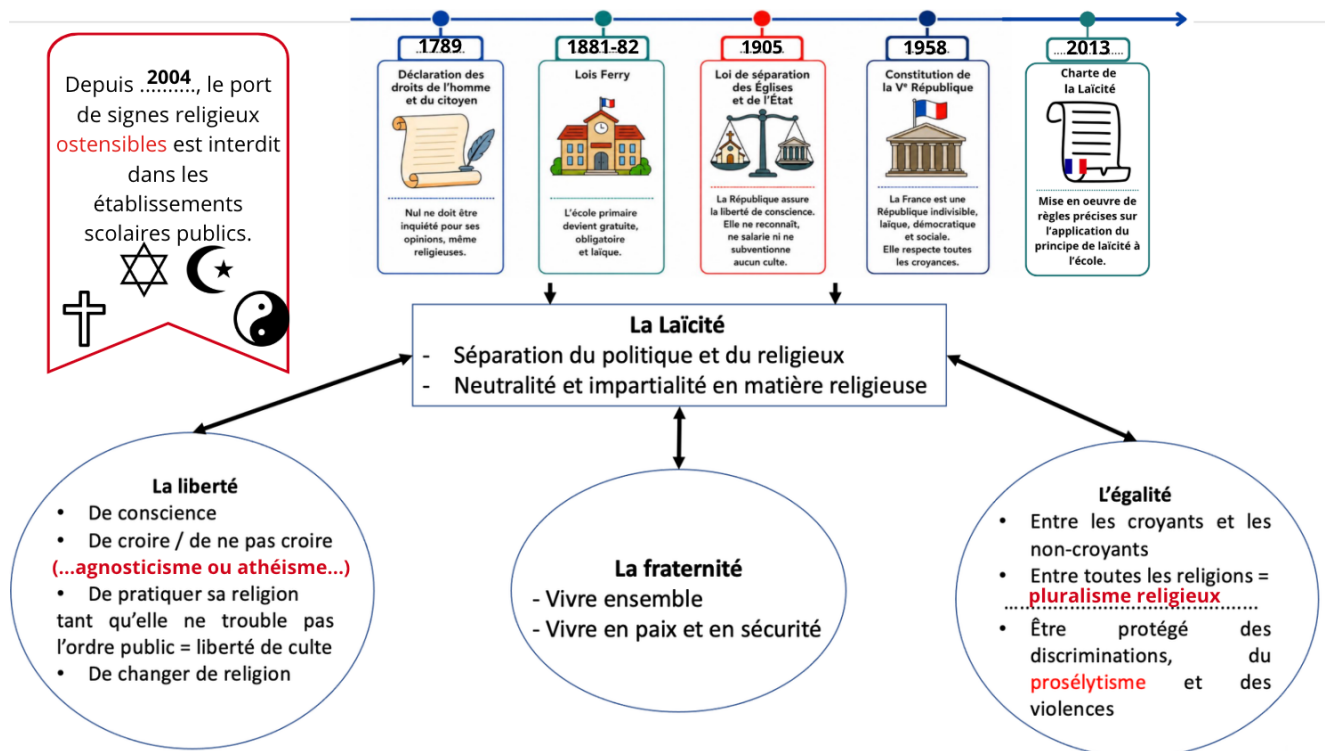
L'adoption mercredi de la fin de vie marque « une rupture grave dans l'histoire de notre pays », ont déploré mercredi les représentants de l'Église de France, dont le président de la Conférence des évêques Jean-Marc Aveline.

« Les effets d'une telle législation ne se mesurent pas encore mais ils se dessinent déjà. Notre rapport à la vulnérabilité, à la vieillesse, au handicap ou à la maladie, changera », ont-ils dénoncé dans un communiqué peu après l'adoption de ce nouveau droit par les députés.

Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat

Article 35-1 - Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte ou dans leurs dépendances qui en constituent un accessoire indissociable. Il est également interdit d'y afficher, d'y distribuer ou d'y diffuser de la propagande électorale, que ce soit celle d'un candidat ou d'un élu. Il est également interdit d'organiser des opérations de vote pour des élections politiques françaises ou étrangères dans un local servant habituellement à l'exercice du culte ou utilisé par une association cultuelle.

Les délits prévus au présent article sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende



III. Comment l'Union européenne offre-t-elle aux citoyens français des droits et des garanties supplémentaires ?

A. Les institutions européennes

Activité 9 - Une directive européenne : le bouchon plastique

1°) Qui est à l'initiative de cette directive ?

Il s'agit de la commission européenne.

2°) Quelle est son objectif ?

Elle souhaite réduire la pollution plastique en attachant les bouchons aux bouteilles.

3°) Dans quelles institutions un vote a-t-il lieu pour que la directive soit adoptée ?

Deux institutions doivent voter : le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen.

4°) Une fois adoptée, la directive est-elle directement appliquée dans les États membres ?

Non, elle doit encore être transposée dans le droit national des 27 États.

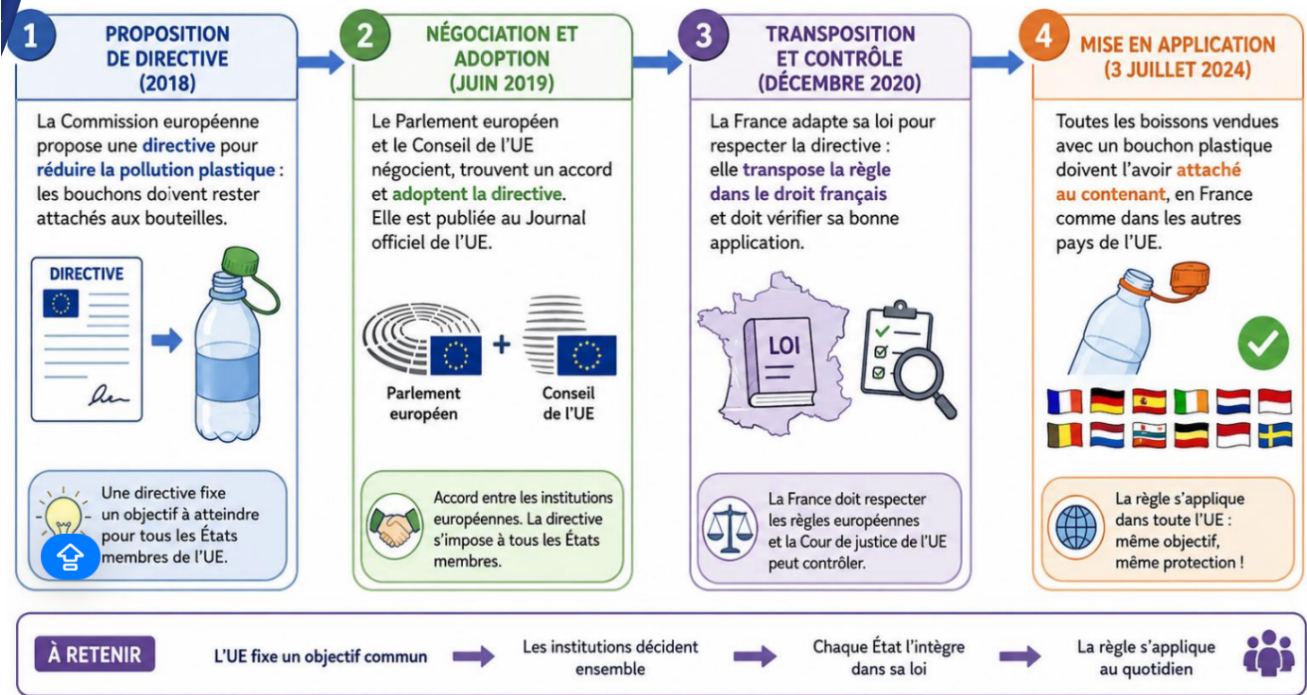
5°) Quelle institution contrôle-t-elle que les directives européennes soient appliquées dans les États membres ?

Il s'agit de la Cour de justice de l'Union européenne.

6°) Combien de temps a-t-il été nécessaire entre l'initiative de la directive et l'application dans les pays de l'UE ?

L'initiative de cette directive a eu lieu en 2018, elle a été mise en application en 2024 = soit 6 ans.

Document 1 - Un exemple de directive européenne

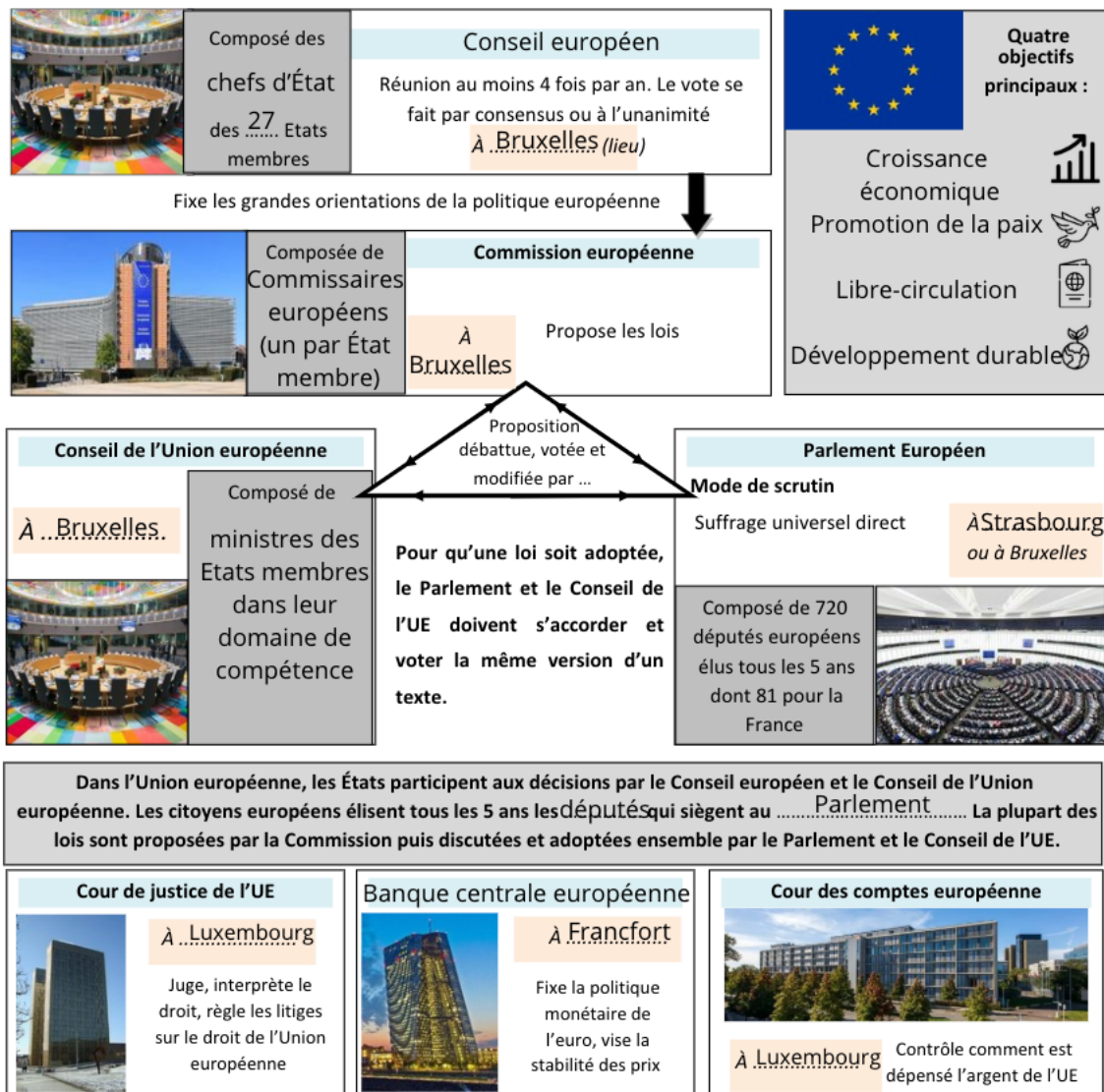


Activité 10 - Les institutions européennes

Consigne : à l'aide des vidéos, complétez le schéma.

<https://youtu.be/UFew98MU5ZU?si=9IO9lnPIj7Zj2a7J>

<https://youtu.be/F4FyPflsA8?si=QStivkQKdXClezk7>



L'Union européenne (UE) dispose d'institutions (voir schéma précédent). Elle intervient dans de nombreux domaines comme le commerce, l'environnement, la monnaie... Mais certains domaines restent de la compétence des États comme l'éducation, l'armée ou encore la sécurité intérieure. Le droit européen prime (= est plus important, supplante) sur le droit national dans ses domaines de compétence selon la hiérarchie suivante :

- Droit primaire (grands traités européens comme le traité de Maastricht - ils sont l'équivalent de la constitution en France)
- Les droits fondamentaux (regroupés dans deux textes : la Convention européenne des droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux)
- Les accords internationaux (comme les accords de libre-échange par exemple)
- Le droit européen (règlements et directives adoptés par les institutions européennes mais aussi les décisions de la Cour de Justice de l'UE).
- Le droit national (qui est propre à chaque État).

La commission européenne propose des **directives** ; le Parlement et le Conseil de l'UE les adoptent en les votant ; la France transpose ces directives dans son droit national. Une fois, ces étapes passées, le texte peut être appliqué comme avec les bouchons des bouteilles par exemple.

B. L'Europe, garante des droits et des libertés

Activité 11 - CEDH / CJUE / Citoyenneté européenne

1°) Doc 1 - Pourquoi la France a-t-elle été condamnée en 2021 ?

Elle a été condamnée pour ne pas avoir respecté les droits d'une mère et de son enfant en les enfermant dans des conditions indignes.

2°) Doc 1 - Quelle institution est à l'origine de cette condamnation ? Expliquez son fonctionnement.

Il s'agit de la Cour européenne des droits de l'Homme. Elle est rattachée au Conseil de l'Europe et est chargée de juger les pays qui ne respectent pas un ensemble de plus de 200 traités internationaux, notamment la Convention européenne des droits de l'Homme.

3°) Doc 2 - Quelles différences existe-t-il entre le Conseil de l'Europe et le Conseil de l'UE ?

Le Conseil de l'Europe réunit 46 pays, l'UE en compte 27. Les compétences de l'UE sont bien élargies que celle du Conseil de l'Europe.

4°) Doc 3 - Pourquoi la France a-t-elle été condamnée en 2021 ?

Elle a été condamnée pour ne pas avoir respecté les règles environnementales européennes sur la qualité de l'air.

5°) Doc 3 - Quelle institution est à l'origine de cette condamnation ? Expliquez son fonctionnement.

Il s'agit de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est chargée de juger les pays de l'UE qui ne respecteraient pas le droit européen.

6°) Doc 4 - Qu'est-ce que la citoyenneté européenne ? Quand et par quoi a-t-elle été créée ? Quels nouveaux droits permet-elle d'acquérir ?

Elle a été créée par le traité de Maastricht en 1992. Toutes personnes qui possèdent la citoyenneté d'un des 27 États-membres de l'UE a la citoyenneté européenne. Elle permet l'acquisition de droits supplémentaires comme le droit de vote aux élections européennes, le droit de circuler librement, le droit de travailler et de s'installer au sein de l'UE...



Document 1 - Une requête auprès de la CEDH (cour européenne des droits de l'homme).

Toute personne qui s'estime victime d'une violation de la Convention européenne de droits de l'homme peut saisir la CEDH lorsque les voies de recours nationales ont été épuisées.

En 2021, la France a été condamnée pour avoir enfermé pendant 11 jours (en 2018), dans un centre de rétention, une mère et sa fille de 4 mois dans des conditions médiocres et totalement inadaptée à l'enfermement d'une enfant. Elle a dû verser 10 000 euros de dommages et intérêts.

Affaire MD et AD. c. France - Requête 57035/18

Quel est le rôle de la Cour européenne des droits de l'Homme ?

Une juridiction internationale créée par le Conseil de l'Europe en 1959

Objectif : Veiller au respect de la Convention européenne des droits de l'Homme

1 juge par État membre
Mandat de 9 ans non renouvelable
Les juges sont indépendants et ne représentent pas leur État d'origine

Les États membres doivent respecter les avis et décisions rendus par la Cour dans les litiges qui les concernent

Qui peut saisir la Cour ?

- Tout État membre s'il estime qu'un autre État membre viole la Convention
- Un particulier, une organisation ou une société s'estimant victime d'une violation des droits contenus dans la Convention (et une fois que tous les recours juridiques ont été épuisés au niveau national)

Sur quels droits portent la plupart des affaires ?

- Droit à un procès équitable
- Protection de la propriété
- Droit à la vie, interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants
- Questions de société (avortement, discriminations, etc.)

Siège : Strasbourg

Ne pas confondre la Cour européenne des droits de l'Homme avec la Cour de justice de l'Union européenne, institution de l'Union européenne (UE) chargée de veiller au respect de la législation de l'UE

© DILA 2025

[Tapez ici]



Document 2 - Conseil de l'Europe / Conseil de l'UE

INTERNATIONAL

Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe ?



Council of Europe Conseil de l'Europe

C'est une organisation intergouvernementale

Création
le 5 mai 1949

Composition
46 États membres
(dont les 27 États de l'Union Européenne)

Siège
Strasbourg

Le Conseil de l'Europe défend

La démocratie **Les droits de l'Homme** **L'État de droit**

En cas de violation de ces principes, la Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie.

Le Conseil de l'Europe est un organisme distinct de l'Union européenne.

© DILA 2026

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Qu'est-ce que le Conseil de l'Union européenne ?

C'est une institution de l'UE qui réunit les ministres des États membres selon leur domaine de compétences.

10 Conseils spécialisés

Exemples :

- Agriculture et pêche
- Justice et affaires intérieures
- Environnement

Compétences

- Co-législateur et co-décisionnaire sur le budget de l'UE avec le Parlement européen
- Coordonne les politiques de l'UE
- Conclut les accords internationaux de l'UE
- Définit et développe la politique étrangère et de sécurité commune

Fonctionnement

- Plusieurs sessions par an à Bruxelles ou Luxembourg
- Se prononce le plus souvent à la majorité qualifiée
- Une présidence tournante et assurée par chaque État membre à tour de rôle tous les 6 mois

NE PAS CONFONDRE

Le Conseil de l'Union européenne
avec le Conseil Européen (réunion des chefs d'État et de gouvernement)

Le Conseil de l'Europe
(organisation internationale distincte de l'UE)

© DILA 2024

[Tapez ici]

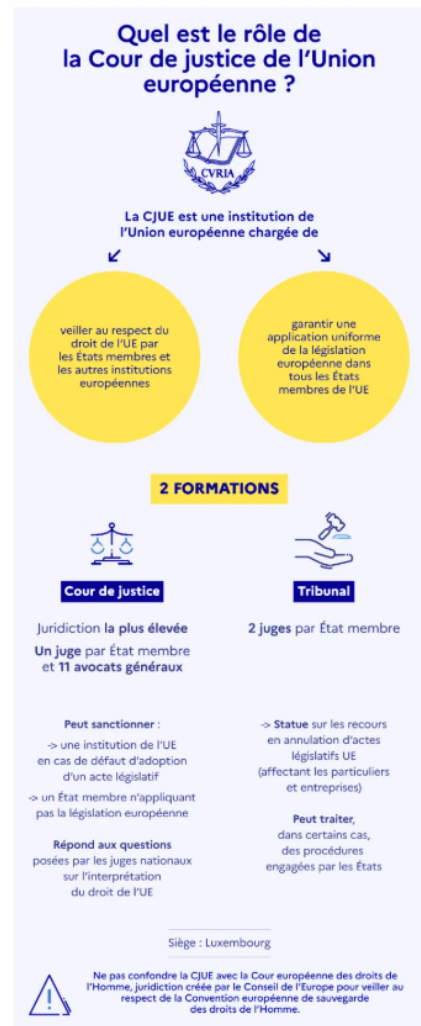
Document 3 - La cour de justice de l'UE

Composée de 27 juges (un par État), la Cour de justice de l'UE s'assure que le droit européen est bien appliqué dans les États membres de l'UE.

Après des années d'avertissements sans frais, la France vient d'être condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air. Dans un arrêt rendu jeudi 24 octobre 2019, la CJUE « condamne la France pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air » de 2008. La justice européenne estime que « la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010 », [...] gaz très toxique émis principalement par le trafic routier, en particulier les véhicules diesels. Douze agglomérations françaises sont concernées par ces dépassements répétés : Paris, Marseille, Lyon, Nice, Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Grenoble, Reims, Clermont-Ferrand, Toulon, ainsi que la vallée de l'Arve, au pied du mont Blanc. [...]

Avec l'arrêt de la CJUE, une autre menace plane désormais au-dessus du gouvernement français, financière. Les textes européens (TFUE) prévoient une sanction d'au moins 11 millions d'euros et des astreintes journalières d'au moins 240 000 euros jusqu'à ce que les normes de qualité de l'air soient respectées.

Stéphane Mandard, « Pollution de l'air : la France condamnée par la justice européenne », *Le Monde*, 24 octobre 2019.



Document 4 - Le citoyenneté européenne

https://youtu.be/4RQ9wOjW7Fo?si=mXtu_4x9CFF3jVkc

La France, dans le cadre de l'Europe, appartient à de nombreuses institutions. Il faut différencier deux structures totalement indépendantes et à ne pas confondre :

- Le Conseil de l'Europe (créé en 1949), englobant 46 États membres, avec la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Cette dernière peut être saisie par un État ou par un particulier, s'il estime que des droits fondamentaux (énumérés dans la Convention européenne des droits de l'homme) n'ont pas été respectés.
- Le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen qui sont des émanations de l'Union européenne. On peut aussi citer la Cour de justice de l'Union européenne (CJEU) qui a pour mission de juger les États de l'UE qui ne respecteraient pas le droit européen.

En 1992, le traité de Maastricht crée une citoyenneté européenne. Tous les citoyens d'un des 27 États membres disposent de cette citoyenneté européenne. Elle leur apporte de nouveaux droits : droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes, liberté de circulation, droit de travailler et de s'installer au sein d'un des 27 États de la communauté européenne, droit de saisir les institutions européennes (droit de pétition) ...

Conclusion

La constitution est le texte juridique le plus important du droit français. Elle organise le fonctionnement de l'État, notamment des institutions dans le respect de la séparation des pouvoirs. Cette constitution détermine aussi les valeurs et principes de notre pays, notamment la laïcité. Au-dessus du droit français, le droit européen s'impose dans de nombreux domaines (environnement, commerce, numérique...). Il est issu des nombreuses institutions européennes qui peuvent être saisies directement par les citoyens. Dans une démocratie, le pouvoir est organisé et contrôlé par le droit afin de garantir les libertés.

Fiche d'objectifs

Je dois connaître la signification des mots-clés suivants :

Notions essentielles : Constitution, Valeur, Principe, État de droit, Séparation des pouvoirs, Laïcité, Directive, Pouvoir législatif, Pouvoir exécutif, Pouvoir judiciaire,

Notions d'approfondissement : Amendement, Navette parlementaire, Régime bicaméral, QPC, Agnosticisme, Athéisme, Ostensible, Pluralisme religieux.

Ce que je dois être capable de faire :

- D'expliquer sur quoi repose une démocratie,
- D'expliquer comment on élabore une loi en France (exemple de l'IVG),
- D'expliquer le fonctionnement de l'État français (rôle et missions des différentes institutions) et l'importance de la constitution,
- D'expliquer pourquoi les QPC et les commissions d'enquête parlementaire contribuent à l'équilibre des pouvoirs,
- D'identifier et d'expliquer les principes, valeurs et symboles de la République française,
- D'expliquer les enjeux et des grandes dates sur la laïcité,
- D'expliquer comment on élabore une directive dans l'UE (exemple des bouchons en plastique),
- De présenter les différentes institutions européennes et d'expliquer l'importance du droit européen,
- D'expliquer comment les citoyens européens peuvent faire valoir leurs droits en saisissant les institutions européennes.